Procès-verbal n°05-2022

Séance du 07 mars

A la salle du Léman à Apples

M. Dominique Kohli, Président du Conseil Communal de Hautemorges

1. Appel

70 Conseillers/ères ont été régulièrement convoqués/es.

58 sont présents/es

12 sont absents/es

Conseiller/ère excusé/e : 11

Nicolas Walker, Jean-Daniel Fawer, Quentin Hostettler, Evelyne Baumann, Felix Mann, Stéphanie Baud, Alain Urben, Aeschlimann Tania, Nicolas Dumauthioz, Claude Cretegny, Vincent Crottaz.

Conseiller/ère non excusé/e : 1

Justin Tardy.

Le quorum de 36 est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

M. le Président demande la bénédiction de Dieu sur les travaux du Conseil.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

M. le Président procède à l'énumération page par page.

Mme la Secrétaire indique, en page 47, les changements demandés par M. Aurel Matthey.

SDIS - Suite à la séance intercommunale, la caserne de Morges sera à terme détruite. A l'heure actuelle, aucune autre alternative n'a été trouvée à Morges ou ses environs.

Finances - Jérôme Jacot et son adjointe Mme Sandrine Mottet.

Mme la Secrétaire indique, en page 50, que toutes les interventions au point 7 ont été attribuées à M. Nicolas Fuchs et sont en réalité de M. Etienne Fuchs.

Mme la Secrétaire indique, en page 54, les changements demandés par M. Aurel Matthey.

- page 16, compte 7200.3510.21 « Participation à la cohésion sociale », ce montant de 2'660'000.- CHF ne regroupe pas uniquement l'aide aux personnes qui ne peuvent pas se lever comme certains peuvent le croire.

Mme la Secrétaire indique, en page 56, les changements demandés par M. Aurel Matthey, au point 10, remplacer l'item « quantité » par quotité.

Mme la Syndique indique, en page 59, qu'il s'agit du rapport ERtec et non Rtech.

Sans autre intervention,

Le procès-verbal tel que corrigé est accepté à		
Pour **55**	Contre **00**	Abstention **03**

M. le Président indique qu'en l'absence de Mme Aeschlimann, scrutatrice suppléante, M. Philippe Schneiter s'est proposé pour la remplacer ce soir. M. le Président le remercie et salue les personnes qui se sont proposées pour compter les voix au cours de cette séance.

Le conseil accepte à l'unanimité la proposition de M. Philippe Schneiter.

3. Ordre du jour

M. le Président annonce, pour sa part, que le point 10, association intercommunale, sera remplacé par l'intervention de M. François Delay lors des communications municipales.

Sans autre intervention,

L'ordre du jour tel que présenté est accepté à		
Pour **57**	Contre **00**	Abstention **01**

4. Communications du Bureau du Conseil

M. le Président se réjouit comme nous tous que ce soir soit la première séance sans masque. Il rappelle que nous ne devons pas abandonner toute prudence car le virus est toujours très présent.

M. le Président annonce que Mme Tania Aeschlimann nous a adressé un faire-part annonçant la naissance du petit Mathias, le 28 janvier, à qui nous souhaitons, au nom du Conseil, la bienvenue.

M. le Président remercie les membres du Conseil, les scrutateurs et le bureau électoral pour le dépouillement des 4 objets fédéraux le 13 février dernier et tout particulièrement notre 1ère vice-présidente Mme Laurence Micheli qui a magnifiquement géré le bureau grâce à son sens de l'organisation et sa rigueur.

M. le Président rappelle que le 20 mars prochain, auront lieu les élections cantonales et il invite chacune et chacun à aller voter.

M. le Président met en avant la participation active de notre 2ème vice-président M. Cédric Jotterand, pour sa défense de la loi sur les médias et profite de saluer le travail du Journal de Morges et des journaux locaux**.**

M. le Président informe les membres de la Commission « Règlement du Conseil » qu'ils seront prochainement convoqués pour démarrer le travail de révision du

règlement communal. Mme Laurence Micheli se chargera de l'envoi des convocations. Il invite les Conseillers à faire connaître aux membres de la commission leurs remarques et propositions afin d'alimenter le travail de la commission.

M. le Président relève que l'avant-séance avec M. Lüthi, Président du Conseil d'Administration de Valorsa, portait sur la problématique des déchets, thème d'actualité faisant partie du programme de législature et de l'agenda de notre Conseil.

L'invité de la prochaine avant-séance sera **M. François Gatabin,** directeur sortant des MBC. Il abordera les perspectives des transports publics. Ce thème faisant aussi partie du programme de législature.

M. le Président termine en remerciant le conseil pour son soutien, ses propositions et ses critiques que le bureau prend toujours très au sérieux.

5. Communications de la Municipalité

- Mme la Syndique Christine Gilliéron

Administration

Mme la Syndique indique que 3 nouveaux collaborateurs viennent d'intégrer le personnel communal : Il s'agit de Mme Maude Gaudin aux Services techniques, M. Amedeo Binaghi et M. Stephan Rempe pour les Bâtiments.

Mme la Syndique nous fait part des perturbations dues au Covid et aux problèmes de santé de plusieurs collaborateurs. La solidarité dont les collaborateurs ont fait preuve a permis de pallier aux différentes absences. Elle les en remercie vivement ce soir, priant Mme Claudia Madern, secrétaire municipale adjointe, de relayer ses remerciements auprès de ses collègues.

Transports publics

Mme la Syndique indique qu'à la demande de la DGMR une séance avec l'ARCAM a eu lieu le mois dernier. Elle nous informe que Hautemorges sera intégrée aux réflexions car des synergies sont envisageables en matière de transports publics avec le secteur 1 de la région Yens, Etoy, Allaman et St-Prex.

Elections Cantonales

Mme la Syndique souhaite bonne chance à Mme Laurence Micheli, ainsi qu'à MM. Raphaël Dupertuis et Paul-Henri Vallotton pour les élections au Grand Conseil.

M. Le Président se joint à elle pour adresser ses vœux et son soutien à nos trois conseillers.

- M. le Municipal Aurel Matthey

Finances

M. Aurel Matthey apporte 4 informations concernant les finances :

- Aide à la fusion : Le canton de Vaud versera 1'238'319 CHF le 30 septembre. Il rappelle que la Commune a déjà reçu 110'000 CHF le 12 mars 2020 au titre de participation aux frais d'étude de la fusion.

- Rendement des impôts 2021 : Il correspond aux montants prévus au budget 2021 pour chacun de nos 6 villages, voire légèrement supérieur.

- Suivi des dépenses d'investissement PaCom Reverolle : Le préavis 03-19 demandait un crédit de 85'000 CHF, les dépenses au 31.12.2021 s'élèvent à 59'180 CHF, les travaux effectués, mais pas encore facturés, à 14'959 CHF, il resterait donc 10'857 CHF pour terminer ce PaCom. Mais une première évaluation des coûts restants prévoit des dépenses futures de l'ordre de 30'000 CHF environ.

La Municipalité va donc présenter, lors d'un prochain conseil, un préavis de financement complémentaire.

- Taxes eau et épuration : Il ne reste plus que la perception des facturations des taxes d'épuration et eaux de 2021 pour Bussy et Apples qui seront envoyées d'ici la fin du mois.

• M. le Municipal François Delay

Affaires sociales, santé publique

Il rappelle que, concernant les **CMS,** les 6 villages faisaient partie de deux associations : la Fondation de la Côte avec Apples au CMS d'Aubonne, Bussy-Chardonney au CMS de St-Prex et Reverolle au CMS de Morges-est. L'ASPMAD avec Cottens, Pampigny et Sévery qui étaient rattachés au CMS de Cossonay. Ne pouvant être rattachée à deux entités ayant le même but, la nouvelle commune a dû choisir et s'est rattachée au CMS d'Aubonne.

Durant le mois de janvier les CMS de Cossonay et d'Aubonne ont effectué le transfert de 46 nouveaux clients attribués au CMS d'Aubonne qui a dû s'organiser sur une durée relativement courte, dans une période sanitaire complexe.

En coordination avec l'AVASAD, CMS Plus et Service des Prestations, tous les dossiers ont pu être pris en charge et les nouveaux clients découvrent avec joie les visages des professionnels qui seront à leur chevet pour soutenir leur autonomie durant ces prochaines années.

L'EMS Baud à Apples recherche des bénévoles pour la distribution des repas suite à la reprise du secteur après la fusion. Les personnes intéressées sont priées de s'adresser directement à l'EMS.

ASIABE ; les informations seront présentées à la prochaine séance du Conseil car le conseil de l'association intercommunale aura lieu le 29 mars.

• M. le Municipal Fabrice Marendaz

Mobilité

Il informe le conseil que la Municipalité aimerait déposer, lors du prochain conseil, une demande de crédit pour un plan directeur de la mobilité et prie les membres de la

commission consultative de le contacter à la fin de la séance pour planifier une date pour en discuter.

- M. le Municipal Claude Dumauthioz

Urbanisme, police des constructions

Le Conseil a adopté le préavis 07-2021 le 13 décembre 2021 pour le règlement communal sur les émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions. Ce règlement a été approuvé le 28.02.22 par Mme Christelle Luisier, Cheffe du département des institutions et du territoire ; il a été validé avec les deux amendements proposés par la commission des Finances.

Une enquête publique est ouverte du 5 mars au 4 avril 2022 pour une demande préalable d'implantation. Le site se trouve en dessous du collège de Chaniaz sur la parcelle 5128 de 10'120 m^2 en zone d'installations publiques. Dans son rapport, la DGTL précise que la zone non construite de la parcelle doit être dézonée pour affecter en zone agricole la partie de la parcelle 5128 non aménagée et bâtie et ajouter cette surface aux surfaces d'assolement. La Municipalité envisage de faire une demande d'implantation en vue de la réalisation future des infrastructures, ce projet d'infrastructure étant une intention pour la Municipalité d'implanter peut-être une UAPE, une crèche, une salle polyvalente ou halle modulable.

Il transmet le message de la Municipalité concernant cet objet qui insiste sur le fait qu'il ne s'agit, de la part de la Municipalité, que d'une intention pour le maintien de la parcelle 5128 en zone affectée d'installations publiques. Elle est persuadée que le développement de cette zone peut avoir un intérêt communal et régional car elle pense que les besoins existent compte tenu du manque de tels sites.

M. le Président remercie M. Claude Dumauthioz pour ces informations qui vont certainement mobiliser le conseil durant ces prochains mois et années.

- M. le Municipal Serge Gambarasi

Voirie

La Voirie et le service des Bâtiments ont été équipés de 3 nouveaux véhicules comme prévu au budget, 1 véhicule thermique conventionnel et 2 véhicules électriques dont le coût est égal, voire inférieur, à celui d'un véhicule thermique. Depuis un mois déjà, ils donnent entière satisfaction à leurs utilisateurs.

Eau, épuration, SI

Le laboratoire cantonal est venu contrôler l'intégralité des installations d'adduction d'eau de la commune, à savoir les sources, les réservoirs et les organes en lien avec l'eau potable. Le rapport d'une dizaine de pages pointe une quarantaine de points à améliorer, dont le système de contrôle de l'eau potable qui n'est pas parfait.

Un bureau spécialisé a été mandaté pour mettre en place un manuel d'auto-contrôle des installations d'adduction d'ici le mois de juin, selon le délai imparti.

Les autres améliorations à mettre en œuvre seront intégrées dans un projet global du plan directeur de l'eau potable dans un délai un peu plus long.

Déchets

La présentation sur les déchets prévue pour la séance de ce soir aura lieu la prochaine fois car c'est un sujet qui va nous occuper pendant un moment.

- M. le Municipal Claude-Alain Cavigioli

Parcs, promenades, espaces verts

En décembre 2021, une commission a été nommée pour le règlement des arbres. En discutant avec M. Marc-André Silva responsable de l'arrondissement des Forêts, M. Cavigioli a appris qu'un projet de révision législative concernant les Forêts est actuellement en consultation au Grand Conseil. Il propose donc de repousser cette élaboration et révision du règlement car des informations pourraient changer d'ici là.

Une commission Energie Durable a été nommée et devrait être associée à un plan énergétique communal d'entente avec le Président du Conseil.

Questions suite aux interventions de la Municipalité.

M. Giorgio Anastopoulos demande si la mise à l'enquête de la parcelle 5128 sis près du collège de Chaniaz a été publiée.

M. le Municipal Claude Dumauthioz précise que suite au rapport de la DGTL, pour éviter que la parcelle non construite retourne en zone agricole, la Municipalité a décidé de faire cette mise à l'enquête afin de garder cette parcelle en zone d'utilité publique en faisant ce projet d'intention d'implantation.

M. Adrian Marti aimerait savoir si le souci de l'eau concerne uniquement l'eau de Hautemorges ou si cela concerne aussi celle de l'AVM.

M. le Municipal Serge Gambarasi précise que cela concerne les 5 autres communes mais pas Bussy-Chardonney qui, sous le contrôle de l'AVM, n'a pas eu à subir le contrôle fait par le laboratoire cantonal.

Mme Ruth Müller remercie la Municipalité qui essaye de garder ce projet d'implantation à Reverolle et salue tout particulièrement l'idée de créer du pré- et para-scolaire, en rappelant que la commune de Reverolle avait été déboutée à l'époque pour un projet de création d'une crèche sur le site. Mme Müller apporte son soutien à la Municipalité.

6. Préavis n°02-2022 « Demande de crédit de CHF 242'000.00 TTC pour la révision des Plans d'affectation communaux (PaCom) de Bussy-Chardonney, Cottens et Sévery »

M. le Président présente M. Alexandre Budry, urbaniste, représentant du bureau mandaté pour la révision des plans d'aménagement. Il a été invité sur demande de M. Dumauthioz et de la Municipalité pour répondre aux éventuelles questions des membres du Conseil.

M. le Municipal Claude Dumauthioz rappelle que le préavis n°2-2022 est d'un montant de 242'000 CHF TTC pour la révision du PaCom de Bussy-Chardonney, Cottens, et Sévery. Il nous donne lecture des conclusions du préavis.

M, le Président note que nous n'avons pas de commission d'urbanisme, rectification faite grâce à la vigilance de Mme Ghislaine Zürcher, puis donne la parole à la commission des Finances.

M. le rapporteur Adrian Marti donne lecture des conclusions du rapport de la CoFin.

Au vu de ce qui précède, la CoFin unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter le préavis 02/2022 « demande de crédit pour la révision des PaCom de Bussy-Chardonney, Cottens et Sévery » selon les conclusions de la Municipalité mentionnées dans le préavis précité.

M. le Président remercie M. Marti et donne la parole au rapporteur de la commission ad hoc, M. Romain Di Natale.

M. le rapporteur Romain Di Natale donne lecture des conclusions du rapport de la Commission PaCom.

M. le Président ouvre les discussions.

M. Jacques Brera demande si le montant de 242'000 CHF fera l'objet de mandats différents pour chaque village ou s'il s'agit d'un mandat global donné dans l'optique du respect de la loi sur les marchés publics.

M. le Municipal Claude Dumauthioz répond que le crédit demandé est un crédit global pour les 3 villages mais les prestations d'urbanisme, du bureau d'ingénieurs de l'environnement et du géomètre ont été scindées. Ce sont des mandats et des montants séparés qui ne sont pas soumis au marché public.

M. Jacques Brera remercie pour la précision et demande si des offres comparatives ont été demandées afin par exemple d'obtenir un meilleur tarif horaire.

M. le Municipal Claude Dumauthioz indique que trois bureaux de la région ont été sollicité. Sur ces trois bureaux, 1 bureau a fait une estimation des coûts «géomètre et ingénieur environnement» et les 2 autres bureaux ont fait des offres séparées «géomètre» et « ingénieur environnement».

Mme Ruth Müller aimerait savoir à quel moment la population va être informée car un contact avec la population était prévu pour Pampigny mais n'a toujours pas eu lieu.

M. Alexandre Budry, urbaniste, répond que pour Pampigny, la séance a été annulée à cause du covid. Le projet a donc été déposé pour garantir le calendrier sans pouvoir consulter la population comme cela était prévu et acté dans l'offre soumise à Pampigny.

Pour ce qui est de la commune de Hautemorges et la formalisation des nouveaux plans d'affectation lors de la révision pour les 3 villages, il a été prévu un moment d'échange et de consultation avec la population.

Le calendrier se présente ainsi : la phase préliminaire qui pourrait prendre 3 mois suivie de la phase de formalisation du plan et des règlements qui devraient prendre entre 8 et

10 mois ; c'est durant ces périodes qu'il est prévu d'organiser des consultations publiques ouvertes à tous.

M. le Président estime que le deuxième semestre 2022 ou le premier trimestre 2023 devrait voir ces séances villageoises être mises en place. Ce point sera porté au procès-verbal.

Mme Ruth Müller souhaite savoir si rétroactivement une information pourra quand même être donnée à la population de Pampigny.

M. Alexandre Budry, urbaniste, confirme que cette information à la population est une obligation légale au moment de l'enquête publique qui est de 30 jours, donc il faut prévoir cette information publique au minimum dans les 10 premiers jours. Il insiste sur le terme information qui, dans le cas présent, concerne un projet figé et sous réserve de recours éventuels. Le but d'une consultation publique est d'alimenter des réflexions avec une participation citoyenne. Il regrette que cela n'ait pas pu avoir lieu dans le cas de Pampigny.

Sans autre intervention, **M. le Président** propose de passer au vote sur les conclusions du préavis.

Le préavis est accepté		
Pour **57**	Contre **00**	Abstention **01**

M. le Président remercie le conseil au nom de la Municipalité ainsi que M. Alexandre Budry.

7. Préavis n°01-2021 « Règlement du personnel »

Mme la Syndique Christine Gilliéron précise que le règlement a été validé par la juriste cantonale et qu'il est ouvert à la discussion.

Mme le rapporteure Joëlle Fuchs nous donne lecture des conclusions du rapport de la Commission « Règlement du personnel communal » et de l'amendement proposé par cette dernière.

M. le Président ouvre les discussions.

Mme Marie Burkhalter estime que certains points dans le règlement sont dérangeants et souhaite les préciser.

- Art. 7 Il est dérangeant d'imposer un examen médical à un candidat et il faut être vigilant sur les conditions.
- Art. 8 Il est gênant de modifier le cahier des charges d'un collaborateur sans son consentement. Elle n'aimerait pas qu'on lui retire des tâches ou qu'on lui en ajoute sans son consentement.
- Art. 9 Un temps d'essai de 3 mois pour un contrat de 6 mois pourrait se retourner contre la commune, car si la personne part au bout de 3 mois il peut être difficile de retrouver quelqu'un.

- Art. 29 Concernant les contrôles anonymes en référence à l'alinéa 2, elle aimerait des précisions au sujet des « contrôles ponctuels et anonymes » qui y sont mentionnés.
- Art. 60 alinéa 3, elle aimerait avoir des précisions quant au maintien du traitement salarial en cas de déplacement dans une autre fonction.

Mme La Syndique fait remarquer que ce règlement est conforme et courant.

Art. 7 L'examen médical peut être considéré comme intrusif mais il est du devoir de l'employeur de s'assurer que la personne est apte à réaliser le travail pour lequel elle postule.

Mme Marie Burkhalter est gênée par la formulation, car il n'y a aucun garde-fou, ce qui sous-entend qu'une personne postulant pour un emploi administratif pourrait être soumise à un médecin-conseil. Elle pense qu'une personne qui a des problèmes de santé a quand même le droit d'avoir un travail. Elle regrette que la formulation ne pose pas de limites et la trouve trop large. Pour sa part, elle n'aurait pas voulu être astreinte à un examen de santé avant d'être engagée.

Mme La Syndique rappelle que cette pratique était courante, il y a plusieurs années, pour en avoir été l'objet. Ce n'est pas très agréable mais on s'y plie pour avoir un job. Elle relève, qu'à sa connaissance, cela n'a jamais été fait ni à Apples ni dans les autres communes comme le confirment les municipaux présents. Donc il faut seulement se laisser la possibilité de le faire mais cela restera l'exception.

Art. 8 Si la fonction de l'employé change, la commune peut modifier le cahier des charges mais pas sans l'accord du collaborateur.

Art. 9 Le temps d'essai réglementaire est fixé à trois mois pour s'assurer que, si au bout d'un mois, la personne ne donne pas satisfaction, il soit possible de s'en séparer avant la fin de son CDD.

Mme Marie Burkhalter précise que son intervention se plaçait du point de vue de la commune dans le cas où une personne qui a été formée pendant 3 mois quitte le poste : il sera alors compliqué pour la commune de retrouver quelqu'un pour les 3 mois restants. Alors qu'avec un temps d'essai plus court, de 1 mois par exemple, il y a plus de chance que la personne reste jusqu'à la fin du contrat.

Mme La Syndique indique que l'art. 2 stipule que le règlement n'est pas applicable au personnel engagé pour une tâche temporaire dont la durée est inférieure à 6 mois. Sauf disposition contraire et sous réserve des chapitres 4, elle ne s'applique pas non plus aux apprentis. N'étant ni juriste ni avocate, Mme Gilliéron espère que la commune est couverte dans ce cas de figure.

Art. 29 Sécurité et contrôle. Suite aux actes malveillants (piratage informatique) dont plusieurs communes ont été victimes, elle explique qu'il est demandé au personnel de ne pas employer le réseau informatique de la commune pour aller sur des sites personnels ou autres. En cas de problème, il faut pouvoir aller contrôler que quelqu'un n'a pas fait entrer un cheval de Troie.

M. le Municipal Aurel Matthey responsable de la cybersécurité précise que les contrôles périodiques consistent à envoyer une série de courriels malveillants

provenant des services afin de sensibiliser le personnel au phishing *(hameçonnage)* et de ne plus risquer de tomber dans le piège. Comme indiqué, ce genre de tests ont déjà été faits de manière ponctuelle et anonymement.

Mme La Syndique répond que, pour l'Art. 60, en général on rétrograde rarement du monde. Si c'est un collaborateur qui ne donne vraiment pas satisfaction, on s'en sépare. La tendance est d'aller soit vers un poste correspondant soit vers un poste supérieur. Dans ce cas le salaire sera revu mais en tout cas pas à la baisse.

Mme Marie Burkhalter indique qu'elle voyait cela plutôt comme une sanction, et non dans le sens d'une promotion.

Mme La Syndique estime qu'il vaut mieux se séparer de quelqu'un qui ne convient pas pour la fonction plutôt que de le rétrograder. Donc le déplacement dont il est question à l'Art. 60 est prévu dans le cas de figure où un poste se libère et qu'une personne désire orienter différemment sa carrière. Elle indique qu'il est difficile de réduire un salaire si ce n'est pas prévu par le règlement. Mais cela n'a jamais été évoqué par l'avocate de la commune.

Mme Francine Jeanprêtre, en tant que membre de la commission, estime que la commission a été attentive pour que le règlement soit le plus favorable à l'employé et relève qu'un certain nombre de formules potestatives ont été changées dans ce sens. Elle trouve que les remarques sont intéressantes et auraient mérité d'être adressées aux membres de la commission pour les aider dans leur travail en les amenant à pousser plus loin leur réflexion bien que beaucoup de questions aient été posées et que le règlement ait été changé.

M. Jean-François Blanc remarque que l'ancien art. 25 mentionnait 5 jours de congé pour le père en cas de naissance ou d'adoption d'un enfant. Or dans l'art. 35 on ne parle plus de congé pour la naissance d'enfant.

Mme La Syndique relève que l'art. 35 mentionne 5 jours en cas d'adoption d'un enfant mais qu'il faut se reporter à l'art. 44 «Paternité et naissance» qui renvoie à l'art. 329 du Code des Obligations qui stipule que le collaborateur a droit à un congé de deux semaines s'il est le père légal au moment de la naissance de l'enfant ou si il le devient au cours des six mois qui surviennent. Pour la durée et les conditions du congé de paternité il faut se reporter à l'article précité.

Mme Martine Meldem met en exergue plusieurs points du règlement du personnel. La semaine de plus ou moins 41 h de travail par semaine, un minimum de 5 semaines de vacances, une majoration de 100% du travail du week-end, l'assurance accident en semi-privé, l'indexation automatique de salaire au renchérissement du coût de la vie, une grille salariale très intéressante et une caisse de retraite payée à 65 % par l'employeur et 35 % par l'employé, référence faite à l'art. 48.

En comparaison avec ceux du canton de Vaud et de la Confédération, ce règlement apporte aussi plein d'autres avantages sociaux qui sont à saluer.

Elle relève et rappelle à tous les salariés de Hautemorges, ces ambassadeurs, ces facilitateurs de notre quotidien, qu'ils possèdent un règlement du personnel de « rêve », en regard du reste de la société. Et malgré une population par toujours cool, voire pas

toujours respectueuse des prestations fournies, cela reste des emplois de service et professionnellement de haut niveau. Elle encourage donc la commission de gestion de rester très attentive à la qualité des services proposés par la commune de Hautemorges.

Mme La Syndique remercie Mme Meldem. Cela peut paraître comme un règlement du personnel de « rêve », mais c'est la promesse faite au personnel de conserver les acquis octroyés par chaque commune à ses employés lors de la fusion. C'est donc un melting-pot de tous les règlements. Il y a même le congé du 26 décembre qui était donné à bien plaire dans la commune d'Apples qui a été ajouté, soit un jour de congé supplémentaire. Elle estime que c'est un règlement équilibré et juste.

Mme Ruth Müller aimerait savoir s'il y aura une commission du personnel car elle pense que c'est bien pour un employeur d'avoir un interlocuteur en face.

M. le Président indique que la question est en suspens.

Sans autre intervention, **M. le Président** propose de passer au vote sur les conclusions du préavis.

Le préavis tel que présenté est accepté

Pour **55** Contre **01** Abstention **02**

8. Proposition du Bureau du Conseil « Sortie annuelle du Conseil Communal ».

M. le Président rappelle que le vœu de faire perdurer la tradition d'une sortie annuelle a été exprimé par de nombreux Conseillers et que le groupe de travail se compose de M. Henri Kern, Mme Stéphanie Baud et M. Adrian Marti.

M. le Président résume très brièvement l'idée retenue qui est d'organiser chaque année une sortie annuelle ainsi que, si les disponibilités financières le permettent, un souper ou un repas de fin d'année.

Cela passe par le renoncement aux jetons de présence. Ce renoncement doit permettre de financer cette sortie annuelle et, si tout va bien, le souper et le repas annuel.

Le bureau du Conseil et le groupe de travail seront responsables de l'organisation des sorties annuelles et des soupers et tiendront une comptabilité détaillée quant aux dépenses. Le décompte final annuel sera transmis à la Bourse communale, mais il est bien clair qu'il n'y aura pas de bénéfice qui sera rétrocédé à la Bourse communale ; ce bénéfice, s'il y en a un, est transféré sur l'année suivante pour bonifier le compte « Sortie annuelle et repas de fin d'année ».

Une disposition très importante concerne celles et ceux qui ne souhaitent pas se joindre à une sortie annuelle ou à un repas de fin d'année. Une possibilité doit leur être laissée et sera faite en fonction des discussions et des décisions prises..

Pour celles et ceux qui souhaitent toucher leurs jetons de présence et donc renoncent à la sortie annuelle et au repas de fin d'année, un formulaire d'inscription sera disponible.

M. le Président ouvre les discussions.

Mme Martine Meldem trouve assez indécent, au vu des jetons de présence tellement modestes, de devoir financer une sortie avec ces derniers. Le budget de la nouvelle commune de Hautemorges doit se situer entre 12 et 15 millions et estime que c'est un non-respect vis-à-vis du travail des conseillers communaux. Elle propose qu'un poste budgétaire y-relatif soit introduit dans les dépenses normales de la commune.

M. le Président fait appel à Mme la Syndique et les membres de la Municipalité pour obtenir leur avis sur la faisabilité de cette proposition.

Mme La Syndique comprend que cette proposition peut scandaliser Mme Meldem puisqu'à Apples il y avait une sortie récréative sur un samedi plus encore un repas. Cette proposition ne vient pas de la Municipalité mais les jetons de présence figurent au budget et la Municipalité peut rajouter quelque chose ce qui ne pose aucun problème. C'était le cas à Pampigny où venait qui voulait à la sortie. La Municipalité peut tout marquer dans le budget ou simplement faire un crédit complémentaire car il s'agit deux dépenses différentes.

M. le Président demande à Mme Meldem si elle souhaite déposer un amendement**.**

Mme Martine Meldem acquiesce. Il s'agit d'une sortie éducative et propose que les dépenses y afférant soient prises en compte par les finances communales ou venir en augmentation du budget des dépenses du Conseil.

M. le Président précise que le chiffrage indicatif pour cette sortie est de l'ordre de 120 CHF par personne multiplié par 70 membres du Conseil soit 8'400 CHF par année. Un éventuel repas de fin d'année doit être ajouté à cette somme.

La proposition est donc que le coût de la sortie annuelle du Conseil communal soit pris en charge par le budget communal et intégré sous la rubrique « dépenses du Conseil communal ».

M. le Municipal Aurel Matthey découvrant le projet ce soir, indique que dans la rubrique des frais du Conseil, il y a les « autres frais des autorités » pour un montant de 2'000 CHF. Il s'agit du budget proposé et accepté par le Conseil. Or, si l'information lui était parvenue avant, il aurait volontiers augmenté ce montant parce qu'au final c'est le Conseil qui décide.

Il propose une autre possibilité, qui serait d'éventuellement prendre ce montant sur le compte 3170.007 « Réceptions Manifestations » qui est destiné pour le 1er août et les autres frais.

M. Philippe Schneiter pense qu'un dépassement de 15'000 CHF sur le budget, par rapport aux dépassements occasionnés par d'autres objets les années précédentes, n'est pas un gros problème et peut être porté au Budget de l'année suivante.

M. le Président constate qu'il n'y a pas d'obstacle majeur à intégrer cette dépense dans les comptes de la commune de Hautemorges. Le bureau du Conseil finalisera de manière plus précise le montant de l'enveloppe destinée à cette dépense pour les prochains budgets.

M. le Président reformule l'amendement ou la proposition de Mme Meldem comme suit : « Les dépenses liées à la sortie annuelle du Conseil communal seront prises en charge par le budget communal »

Mme la Syndique insiste sur le fait que la Municipalité n'était pas au courant de ce projet. Elle insiste sur le fait que la Municipalité n'a jamais rien voulu mettre au budget car cette proposition doit émaner du bureau du Conseil. La Municipalité mettra volontiers ce montant au budget de l'année prochaine et paiera pour cette année.

M. le Président indique avoir pris contact avec M. Jacky Urben, le Greffe, qui lui a dit que les jetons de présence faisaient office de budget, ce qui a été le point de départ de la réflexion.

M. Gilles Jotterand s'étonne que la Municipalité dise qu'elle n'ait pas été au courant et se demande si elle reçoit la convocation officielle au Conseil et les rapports des commissions.

M. le Président confirme que la Municipalité reçoit bien l'ordre du jour puisque c'est elle qui impose les différents points de l'ordre du jour et a pris connaissance des différents éléments mais c'est vrai que sur cet aspect qui est strictement du ressort du Conseil communal, il n'y a pas eu de contact autre que celui, en décembre, avec M. Jacky Urben. C'est peut-être une panne de communication qui sera rectifiée dans le futur.

M. Adrian Marti regrette « d'être assis » entre deux chaises, faisant partie du groupe qui organise cette sortie récréative et festive pour lier les conseillers d'une part, et d'autre part, financièrement cela touche la bourse communale. Faisant partie de la commission des Finances, il ne trouve pas très opportun de prendre cet argent pour quelque chose de récréatif dans un compte qui n'a pas été dédié à cela. Il estime que l'amendement n'est pas opportun.

M. le Président rappelle qu'à l'époque où l'on avait discuté des jetons de présence, le bureau du Conseil était beaucoup plus restrictif que la décision finale. La commune avait même octroyé un montant deux fois supérieur pour les jetons de présence.

Sans autre intervention, **M. le Président** propose de passer au vote sur la proposition d'amendement de Mme Martine Meldem à savoir la couverture des frais d'une sortie annuelle par le budget communal.

La proposition d'amendement est acceptée		
Pour **32**	Contre **19**	Abstention **07**

Cet amendement rend caduque la proposition du bureau du Conseil visant la couverture des frais d'une sortie annuelle par le renoncement aux jetons de présence qui seraient affectés à cette dépense.

M. le Président indique que le groupe de travail en charge de la préparation de cette sortie annuelle va pouvoir se mettre au travail. Il précise que la Municipalité est invitée à participer à cette sortie annuelle.

M. Adrian Marti indique que la date de la prochaine sortie annuelle sera le 25 juin 2022.

M. Le Président propose de passer au point suivant.

M. Guy Decollogny fait remarquer que l'amendement a été accepté mais que les autres points n'ont pas été abordés :

L'acceptation de l'amendement comprend la mise en œuvre durant la législature d'une sortie annuelle du Conseil communal de Hautemorges ainsi qu'un repas de fin d'année ainsi que le financement des coûts y relatifs (point modifié par l'amendement). Mais elle ne règle pas la question des membres du Conseil qui ne souhaitent pas participer à la sortie annuelle et au repas de fin d'année et qui doivent en faire part, en début d'année, au bureau du Conseil pour toucher les jetons de présence correspondants. Il souhaite savoir ce qu'il advient de cet article maintenant.

M. Le président précise que ce point est obsolète.

M. Nicolas Jotterand relève que cela n'a pas été précisé. Il se dit par exemple, que puisqu'il ne vient pas à la sortie, il pourrait toucher un bonus. Il pensait même faire abroger cet article.

M. le Président répète que cet article est obsolète puisque les membres du Conseil communal ont accepté que la sortie annuelle soit financée par le budget communal. Il n'y a pas de renoncement ou quoique ce soit. Il précise qu'il n'est évidemment pas prévu de faire de l'épicerie et redonner un petit pécule à ceux qui ne viendraient pas à la sortie annuelle.

M. Nicolas Jotterand dit qu'il s'est abstenu, bien qu'il déteste l'abstention, parce qu'aucune des deux solutions ne lui convenait. Personnellement, il lui est égal que le citoyen de Hautemorges finance une sortie pour aller au barrage d'Emosson, manger une salade de pommes de terre car cela ne l'intéresse pas. Il préfère nouer des contacts lors d'un apéritif ou d'une commission. Il rappelle avoir dit au président, lors de la toute première séance, qu'il souhaitait faire don de ses jetons de présence à une entreprise caritative. Ce n'est pas une question d'argent, il ne veut pas se faire financer une sortie par quelqu'un.

M. le Président le remercie pour cette communication personnelle. Le point est clos.

9. Nomination de commissions (selon communications de la Municipalité)

a) Commission ad hoc « Écoles de musique et règlement »

M. le Président précise que cette Commission est composée de 5 membres.

M. Yann Caloz présente les candidatures de Mme Ruth Müller et M. Jean-François Blanc.

M. le Président interroge l'assemblée pour la candidature de trois autres membres.

M. Philippe Schneiter présente sa candidature

M. Nicolas Hofmann présente sa candidature

M. Guy Decollogny présente sa candidature

Sans autre proposition, M. le Président procède au vote à main levée.

Le nombre de candidats est égal aux sièges à repourvoir, le Conseil accepte l'élection tacite à l'unanimité.

Sont élus Mmes/MM. :

Ruth Müller, Jean-François Blanc, Philippe Schneiter,
Nicolas Hofmann, Guy Decollogny

Monsieur le Président félicite les élus.

b et c) Nomination commission ad hoc « Mobilité »

Crédit d'étude du Plan directeur Mobilité Hautemorges.

M. le Président précise que cette Commission est composée de sept commissaires. Sa mission est de traiter le crédit d'étude du Plan directeur Mobilité Hautemorges.

Cette commission « Mobilité » mentionnée lors des communications de la Municipalité sera en lien avec la commission consultative « Mobilité » déjà nommée, composée de 6 membres et pilotée par la Municipalité.

M. Fabrice Marendaz insiste sur le fait que cette commission ad hoc sera chargée de statuer uniquement vis-à-vis du Conseil. Il précise que les membres de la commission consultative peuvent aussi faire partie de cette commission.

M. Yann Caloz, au nom de l'entente de Pampigny, propose pour des raisons d'unité de matière, de représentativité territoriale et pour rendre le travail avec la municipalité plus efficace en ayant moins d'interlocuteurs et en étant peut-être mieux renseignés, de reprendre intégralement les membres de la commission consultative.

Il présente les candidatures de Mmes/MM**.** Stéphane Barbey, Jean-Luc Bovay, Yann Caloz, Raphaël Dupertuis, Christian Félix, Sandra Petit (ou un-e autre représentant-e de Bussy-Chardonney). Et il propose, comme 7ème membre, Mme Ghislaine Zurcher.

M. le Président interroge l'assemblée quant à d'éventuelles autres candidatures.

M. Giorgio Anastopoulos craint que si les deux commissions sont composées des mêmes membres, la diversité et la richesse des avis en pâtissent. Il préférerait une mixité et une diversité dans la composition.

Mme Ghislaine Zürcher explique qu'elle a donné sa démission pour laisser la place à une personne de Bussy-Chardonney afin que les 6 villages soient représentés, selon le vœu de la Municipalité. Mais le thème de la Mobilité lui tient à cœur, raison pour laquelle elle acceptera volontiers d'être élue à nouveau.

M. le Président remercie Mme Zürcher de la compréhension dont elle fait preuve.

M. Gilles Jotterand s'avoue un peu perdu suite à l'intervention de M. Caloz qui propose de passer de 6 à 7 membres la Commission «Mobilité» et se demande s'il ne faut pas, chronologiquement, commencer par pourvoir la commission consultative de tous ses membres puis nommer la commission Mobilité en suivant pour plus de clarté.

M. le Président précise que le nombre de 7 membres de la commission ad hoc n'a pas été décidé par M. Caloz mais par le bureau du Conseil.

Il trouve aussi pertinent de commencer par élire la Commission consultative «Mobilité», suite à la démission de Mme Zürcher, en respectant la représentation des six localités au sein de cette Commission.

Mme Martine Meldem propose que la commission consultative s'ouvre à la population des villages afin que les personnes concernées et compétentes puissent y entrer pour enrichir le débat d'idées.

M. le Président confirme que c'est le cas et précise que c'est le travail de la Municipalité de proposer des membres pour cette commission consultative. Le vœu émis par Mme Meldem est pris en compte et entre dans le cadre de la commission consultative.

c) Suite à la démission de Mme Ghislaine Zürcher, nomination d'un·e commissaire pour la Commission consultative « Mobilité »

M. le Président précise que la Commission consultative «Mobilité» est composée de six commissionnaires.

Il interroge l'assemblée quant à d'éventuelles autre candidature.

Sans autre intervention, **M. le Président** procède au vote à main levée pour l'élection de **Mme Sandra Petit**.

Le Conseil accepte l'élection tacite à l'unanimité.

Est élue Mme Sandra Petit		
Pour **57**	Contre **00**	Abstention **01**

M. le Président remercie Mme Sandra Petit pour sa disponibilité.

b) Nomination commission ad hoc « Mobilité »

M. le Président rappelle que la Commission ad hoc «Mobilité» comprend la commission consultative, comme proposé par M. Caloz, et avec la participation de Mme Zürcher. Elle sera donc composée de 7 membres.

Il interroge l'assemblée quant à d'éventuelles propositions de candidatures.

Sans autre proposition, **M. le Président** procède au vote à main levée pour l'élection de la Commission ad hoc « Mobilité ».

Le nombre de candidats est égal aux sièges à repourvoir, le Conseil accepte l'élection.

La Commission ad hoc «Mobilité» composée de 7 commissionnaires est élue

Pour **48** Contre **05** Abstention **05**

Sont élus Mmes/MM. :

Mmes Sandra Petit et Ghislaine Zürcher

MM. Stéphane Barbey, Jean-Luc Bovey, Yann Caloz,

Raphaël Dupertuis et Christian Felix

M. le Président félicite les commissaires pour leur élection.

d) Suite à la démission de Mme Cornelia Grandjean, nomination d'un e commissaire pour la Commission ad hoc « Réfection locatif Croix-du-Moulin »

M. le Président indique avoir reçu 3 candidatures à savoir : **Mme Laetitia Trottet, M. Philippe Buri et M. Raphaël Zürcher.**

Il interroge l'assemblée quant à d'éventuelles propositions de candidatures.

Sans autre proposition, **M. le Président** précise que le nombre de candidats étant supérieur au siège à repourvoir, il est procédé au vote à bulletin secret.

M. le Président déclare le scrutin ouvert.

M. le Président propose d'aborder le point 11. durant le décompte des votes.

Résultats du 1er Tour (Majorité absolue).

Bulletins délivrés : 58 Rentrés : 58 Blancs : 3 Nuls : 0 Valables : 58

Majorité : 30

M. Raphaël Zürcher	22 Voix
M. Philippe Buri	19 Voix
Mme Laetitia Trottet	14 Voix

Résultats du 2ème Tour (Majorité relative).

Bulletins délivrés : 58 Rentrés : 58 Blancs : 4 Nuls : 1 Valables : 57

Mme/M. Raphaël Zürcher	31 Voix
Mme/M. Philippe Buri	22 Voix

Est élu par 31 voix au second tour

M. Raphaël Zürcher

M. le Président félicite M. Zürcher pour son élection.

10. Information sur les associations Intercommunales

(Remplacé par l'intervention de M. François Delay lors des communications municipales au point 5.)

11. Réponse à l'interpellation de M. Yann Caloz

Mme la Syndique présente une compilation de tous les procès-verbaux de la Commune de Pampigny ainsi que les rapports y afférant et propose de refaire l'historique concernant le développement du site de la gare de Pampigny-Sévery. *(Document joint au présent procès-verbal)*

M. le Municipal Aurel Matthey précise (page 24 du document joint au présent procès-verbal) que la Municipalité de Hautemorges, pour faire son plan des investissements, s'est basée sur les plans des investissements tenus à jour des 6 anciennes communes et sur les informations fournies par les anciens boursiers.

Sur le plan de Pampigny, aucun montant ne figurait ni aucun chiffre prévisionnel n'avait été communiqué à la boursière. Les informations transmises par l'ancienne municipalité allait dans le sens que la commune jouerait un rôle de facilitateur mais en aucun cas n'assumerait le rôle d'entrepreneur ou d'investisseur.

A la lumière de ces nouvelles informations, notamment pour prendre une part aux dépenses d'infrastructures non prises en charge par les MBC comme les abris vélos ou les WC publics en gare, etc. (Les P+R sont subventionnés par l'Etat de Vaud), une clé de répartition entre les communes de la région, dans le cadre de l'ARCAM, doit encore être négociée. Il est donc encore trop tôt pour arrêter un montant précis, et suivant le montant, il pourrait être entièrement amorti au moment du décompte final.

Le plan des investissements pourra être modifié et complété quand on connaîtra les chiffres plus précisément et pour autant qu'ils soient d'une certaine importance.

Mme la Syndique rappelle qu'une communication a été faite lors de la première séance du Conseil du 13 septembre, puis une réponse à l'interpellation de M. Caloz en date du 13 octobre et à nouveau aujourd'hui.

Elle signale que la Municipalité a rencontré une personne intéressée à investir et que l'affaire est en cours. La Municipalité communiquera toutes nouvelles informations lors du prochain conseil.

M. le Président remercie les deux intervenants pour leurs réponses détaillées.

M. Yann Caloz, à titre personnel, tient à remercier la Municipalité et en particulier Mme la Syndique pour l'aspect exhaustif concernant ce dossier complexe. Il rappelle que ce dossier a démarré en 2018 et qu'il contient beaucoup d'éléments, beaucoup de variantes et que la solution définitive n'existe pas encore.

Il précise que la réponse quant au plan des investissements le satisfait pleinement, précisant que c'était le manque d'information sur ce point qui avait suscité l'interpellation.

Il remercie la Municipalité de défendre avec intérêt ce projet. Il précise que la Municipalité a le soutien de toutes et tous et que même si finalement ce projet est très

local, concernant somme toute Pampigny et Sévery, il aura aussi un impact sur le reste de Hautemorges et souhaite qu'il se réalise au mieux dans l'intérêt des habitants.

M. Jacky Bussy remercie à son tour la Municipalité pour son travail. Il rappelle que la convention avec le MBC laissait peu de temps de réaction, ce qui explique la mise sous pression de la Municipalité.

Il ajoute *sic* : *« C'est vrai que le bâtiment de la gare a beaucoup fait parler de lui, on essaye de le défendre aussi, il y a eu une pétition signée par pas mal de citoyens pour le conserver, le projet LVPH se heurte à un problème de compensation de terrain. Dans la zone des Assenges il n'y avait qu'un bâtiment quand j'y jouais au Foot, gamin. Aujourd'hui il y a beaucoup d'habitants et j'aimerais savoir combien. C'est une zone qui est vivante et ce projet permettrait de faire la jonction entre les Assenges et le village. Demeure ce fameux problème de correspondance de trains qui nous oblige à aller chercher quelqu'un à la gare parce qu'à deux heures et demie il n'y a pas de train. Vous avez de la chance d'en avoir toutes les demi-heures. Et si l'on peut rendre cette zone attractive, on pousse un peu le MBC à fournir un effort avec ces fréquences. Il encourage la Municipalité à continuer dans cette voie car on est pressé par le temps. »*

Mme Ghislaine Zürcher rappelle que ce projet est beau mais précise, qu'il est tout à fait modulable. Sa présentation était l'expression idéale, à condition de pouvoir compenser cette partie de zone agricole qui était utilisée. Il peut aussi être réduit, mais également n'y construire qu'une partie au gré des investisseurs.

M. Jean-François Blanc précise et rappelle que la convention avec les MBC se termine au mois de juin de l'année prochaine. Le temps est donc compté et estime qu'il faudrait accélérer les choses.

Mme la Syndique tient à rappeler à M. Blanc que la Municipalité a été convoquée par la Municipalité de Pampigny, en date du 8 juin 2021 à la buvette, en présence de plusieurs membres de la COMob dont M. Blanc faisait partie. Il a été annoncé à la Municipalité qu'une convention avec les MBC allait être passée et peut-être la mise en place d'un DDP. Lorsque la Municipalité a demandé à voir la convention, elle lui a été refusée car « ça devait rester secret ».

Elle précise qu'après avoir lu la convention *sic* : *« Je parle à titre personnel mais je crois que mes collègues partagent mon sentiment, j'ai été frustrée car en plus des engagements de la commune et des MBC, le devoir de la Municipalité de Pampigny c'était de se coordonner de manière transitoire avec les nouvelles autorités de la commune de Hautemorges, de s'assurer que les termes de la présente convention soient également admis et validés par les autorités de la nouvelle commune fusionnée. Et quand j'ai vu cela, je me fâche rarement, mais là j'ai vraiment été fâchée parce qu'on s'est fait un petit peu maltraiter en début de législature à cause de la gare de Pampigny. Je comprends très bien votre préoccupation à cause de cette histoire de nomination de commission qu'on ne voulait pas nommer tout de suite et on s'est dit que si la transition avait été nettement mieux faite et si toutes les informations avaient été données de première main ainsi que la convention, ça se serait beaucoup mieux déroulé. Donc j'espère maintenant que ces tensions se sont apaisées entre le Conseil et la Municipalité, et qu'on ne tirera plus à boulets rouges sur une Municipalité sans avoir tous les éléments, car vous ne les aviez pas tous. »*

Mme la Syndique estimait important d'amener ces informations ce soir pour que tout le monde reparte d'un bon pied.

Sans autre intervention, **M. le Président** remercie encore une fois la Municipalité et rappelle que toutes et tous sont conscients que c'est un des dossiers qui devra être suivi de très près, par le Conseil comme par la Municipalité.

M. le Président indique le résultat de l'élection du point 9 d) et propose de passer au point 12.

M. Julien Favre demande si la majorité absolue concernant la votation n'est pas obligatoire au vue du résultat.

M. le Président répond que sur les 58 bulletins valables les trois candidats ont obtenu 22, 19 et 14 votes. Donc de son point de vue M. Zürcher est élu par 22 voix.

M. Philippe Schneiter explicite l'intervention de M. Favre en demandant si on ne doit pas avoir la majorité absolue pour une élection.

M. le Président se réfère à l'art. 40 et confirme qu'il faut procéder à un 2ème tour. Il prie les deux intervenants de l'excuser car ils avaient raison.

M. le Président s'enquiert auprès des 3 candidats quant au maintien de leur candidature.

Mme Laetitia Trottet se retire.

(Les bulletins de vote sont distribués)

Mme la Syndique demande la parole pour répondre à la question posée par M. Nicolas Jotterand lors de la séance d'octobre 2021. Elle avait préparé les réponses pour la dernière séance mais M. Nicolas Jotterand était excusé.

Pour répondre aux diverses questions posées, une petite synthèse a été faite et concerne les points suivants :

- Politique de stationnement : un nouveau règlement de police est en cours d'élaboration et sera prochainement présenté au Conseil communal. Partant de là, un schéma directeur des places de parc dans les villages et une politique relative aux amendes sera établie. Actuellement un mandat est donné à un prestataire externe pour amender les véhicules mal stationnés dans le village d'Apples. Ce mandat, donné en son temps par la Municipalité d'Apples, portait sur les places dédiées aux commerces de la boucherie Tardy, la Banque Raiffeisen ainsi que la route d'accès de la Rigolette. La possibilité de modifier ce mandat pour mettre en place d'autres solutions sera étudiée le moment venu.

- Concernant l'arrêt des cloches de l'église d'Apple, à la suite de plaintes récurrentes et pour éviter les nuisances sonores et qui n'ont plus d'intérêt pratique, la Municipalité d'Apples avait décidé de supprimer la sonnerie des cloches de l'église d'Apples entre 22 heures et 6 h le matin.

- Incivilités au centre du village : La Municipalité est consciente que de jeunes élèves et de jeunes citoyens errent dans les différents endroits et pas seulement dans le village

d’Apples. Ceci génère malheureusement quelques incivilités, mais il est particulièrement compliqué d’endiguer complètement ces phénomènes. La Municipalité collabore étroitement avec la gendarmerie et dépose systématiquement plainte lorsque des déprédations sont constatées. La Municipalité rappelle à tous les citoyens de ne pas hésiter à contacter la gendarmerie lorsqu’ils constatent des incivilités ou qu’ils ont des doutes sur les agissements de certains groupes.

- Pour ce qui concerne le repas de midi pris par certains écoliers dans les rues du village d’Apples, ceci n’a aucun lien avec le nombre de places disponibles au collège Léman qui sont largement suffisantes pour accueillir les élèves qui le souhaitent. Donc ceux qui errent, ce sont les enfants qui ne veulent pas rentrer chez eux à midi ou dont les parents ne souhaitent pas qu’ils rentrent chez eux pour des raisons qui leur appartiennent.

- Restaurant de la Pomme d’Or à Apples : le fait de disposer d’un restaurant qui fonctionne bien au centre d’un village amène certaines nuisances compréhensibles. Les problèmes évoqués sont connus, la Municipalité d’Apples avait déjà en son temps cherché à diminuer au mieux les problèmes liés au bruit, au stationnement, etc. La Municipalité est toujours en contact étroit avec le gérant du restaurant afin que toutes les mesures possibles soient prises pour minimiser les nuisances pour le voisinage. Quant aux horaires de fermetures, s’ils ne sont pas respectés, dans ces cas-là, un appel à la gendarmerie est requis

M. Nicolas Jotterand remercie Mme la Syndique pour ses réponses dont certaines ne lui conviennent toujours pas, comme pour le stationnement. Il aimerait savoir par exemple, quand est-ce que la personne chargée d’amender le stationnement est passée pour la dernière fois, à la Pomme d’Or, entre le samedi et le dimanche. De même pour les gens qui se parquent devant les vitres de la cuisine empêchant régulièrement la personne qui loue un des garages de sortir. Là aussi visiblement les personnes chargées d’amender le stationnement ne sont jamais passées aux bonnes heures. Il rappelle que la commune grandit et demande de la cohérence et que les effectifs suivent en y mettant les moyens.

Mme la Syndique rappelle qu’à St-Livres, ils avaient les mêmes problèmes et que le préposé leur avait proposé, à la place d’un agent de sécurité, une personne qui a suivi un cours et qui peut amender les personnes qui sont mal stationnées. Cette personne a un autre job et passe de façon irrégulière donc elle peut très bien passer le dimanche matin, d’ailleurs des personnes allant au culte en ont fait les frais.

Il pourrait être envisageable d’engager un ASP (assistant en sécurité public), par exemple à 100% pour la commune ou peut-être à 50% avec une autre commune. Cette personne peut amender mais face à de jeunes fauteurs de troubles, elle n’a pas le droit de les appréhender ni de contrôler leur identité. La question avait été soulevée en municipalité à Apples, mais pour Hautemorges ça paraît un peu léger.

M. Nicolas Jotterand revient sur l’idée que si on paie quelqu’un pour un travail celui-ci doit être fait et qu’en ce qui concerne les problèmes de stationnement, la verbalisation est loin d’être satisfaisante.

Il rappelle qu’il a un bon contact avec le patron du restaurant, mais que pour les problèmes de parking ceux-ci ne sont toujours pas réglés.

Mme la Syndique prend note des remarques de M. Jotterand.

M. le Président communique les résultats du 2ème tour de l'élection, au point 9 d), conformément à l'art. 40 et avec la majorité relative, M. Raphaël Zürcher est élu par 31 voix. M. Philippe Buri obtient 22 voix.

12. Propositions individuelles et divers

Mme Aubord souhaite attirer l'attention sur l'état de la route qui part du bas du village de Bussy-Chardonney en direction de la Tuilière, un trou s'est formé sur quasiment la moitié de la chaussée.

M. Le Municipal Claude Dumauthioz prend note de l'information.

Mme Martine Meldem relève que notre territoire, outre le patrimoine forestier, est aussi composé d'agriculture, de cultures maraîchères et d'arboriculture qui nourrissent la population grâce aux nombreux producteurs qui proposent la grande diversité de leurs produits en vente directe. Au printemps dernier, l'ex-commune d'Apples, par mesure de sécurité en matière d'approvisionnement et d'incendie, a dû organiser un rationnement de l'eau pour l'arrosage des légumes et des fruits en particulier.

La question orale posée à la Municipalité est de savoir quelles stratégies et quelle politique la Municipalité entend adopter à propos de la distribution de l'eau du réseau pour l'agriculture.

M. le Président précise que selon le règlement la Municipalité peut répondre immédiatement ou à la séance suivante. Cette dernière option est retenue.

Mme la Syndique propose de répondre à la question lors de la prochaine séance.

M. Jean-Luc Decollogny souhaite revenir sur l'intervention de M. Schneiter quant à la durée des séances qui se sont terminées, à 4 reprises, au-delà de 23h voire largement plus. Il propose de commencer les séances plus tôt, bien que les avant-séances soient très intéressantes, car il pense qu'à 23h la concentration baisse et s'interroge sur l'envie de faire un apéro un lundi soir à 23h passées.

M. le Président dit tenir beaucoup aux avant-séances qui apporte une plus-value aux membres du Conseil. Il est difficile de calibrer les séances qui sont souvent bien chargées. Il propose d'aborder ce point avec le bureau pour voir quelle solution apporter.

M. Jacques Brera aimerait des informations concernant la vie des sociétés locales et le projet de réunion en cours pour les USL d'Apples et Pampigny. Il souhaiterait aussi connaître l'évolution depuis 5 mois au niveau des USL car il semblerait que récemment une assemblée n'a pas eu lieu parce qu'elle n'a pas été convoquée et d'autres sociétés se plaignent de ne pas avoir de retour de la part de la commune.

Il rappelle que la vie associative est très importante car elle assure le lien et la mise en route de notre nouvelle commune.

M. le Municipal François Delay indique qu'une séance réunissant les sociétés locales était prévue le 1er mars en présence de M. Jacky Urben. Il était question de parler du

site internet et d'autres points importants, mais comme vous le savez M. Urben a été momentanément empêché et ne recommence le travail que demain à 40%. Avec son accord, il est prévu d'organiser une séance d'ici début avril. Il est vrai que les réponses aux questions posées ne viennent pas toujours tout de suite et qu'on n'a pas l'automatisme d'envoyer au moins un accusé de réception ce qui est regrettable mais sera amélioré.

M. Gilles Jotterand souhaite évoquer une question de même ordre mais qui n'attend pas de réponse aujourd'hui. Pour Apples, depuis des années, la politique était d'optimiser les bâtiments communaux, notamment les UAPE et cantines scolaires. Cette situation était vue d'un bon œil car pendant plusieurs années chaque bâtiment partiellement libre était affecté à une autre activité. Afin d'éviter que les sociétés locales puissent toujours louer et avoir accès à ces bâtiments et éviter de les envoyer à Montricher, Colombier ou Echichens, il souhaiterait avoir un petit état des lieux de ces bâtiments à disposition.

M. le Président indique que la Municipalité répondra à cette question lors de la prochaine séance de manière détaillée et circonstanciée.

M. Giorgio Anastopoulos ayant appris que le siège social international de Logitech se trouvait à Apples, se demande si cette société payait un peu d'impôt à la commune.

M. le Président indique que la Municipalité répondra à cette question lors de la prochaine séance.

M. Giorgio Anastopoulos demande quand seront publiés les analyses d'eaux de Hautemorges sur le site de la Commune.

M. le Municipal Serge Gambarasi répond que c'est prévu. Il est précisé que l'intégralité des informations et des analyses qui sont faites ne seront pas publiée car le laboratoire cantonal ne donne que les informations publiables.

M. Giorgio Anastopoulos espère pouvoir retrouver les valeurs du chlorothalonil car, à Apples, bien que l'eau soit d'une excellente qualité, le chlorothalonil approche la valeur limite. Il espère pouvoir constater que cela reste en dessous de la valeur limite.

M. François Jobin annonce que pendant les vacances scolaires il a découvert un renard mort dans sa propriété. Il a essayé de contacter le greffe qui était fermé durant la période des vacances et s'est adressé à l'une des adresses courriels indiquées. Dans les deux heures un responsable l'a appelé et s'est occupé du pauvre renard. M. le Conseiller se félicite de la façon dont tout a fonctionné.

M. Nicolas Hofmann revient sur sa proposition faite lors du dernier conseil, de s'occuper, avec Mme Sandra Petit, de réceptionner les courriels des citoyens qui rencontreraient des difficultés au niveau des passages d'école ou des situations difficiles avec la police. Ce travail a été fait et d'ici le mois prochain, avec Mme Sandra Petit, ils déposeront ce dossier au poste de Police de Morges pour trouver des solutions par rapport à ces problèmes.

M. le Président demande aux personnes intéressées à fonctionner comme scrutateurs lors des prochaines élections cantonales de s'annoncer auprès de Mme Laurence Micheli.

M. le Président invite les Conseillers à communiquer aux membres des commissions spécifiques leurs vœux, remarques, suggestions, propositions ou critiques. C'est très important car ça aide le travail des commissaires, en particulier pour la Commission du règlement sur le Conseil communal qui fait l'objet de l'agenda de cette législature.

Mme la Syndique demande de manière formelle que les interpellations et les questions qui sont déposées et traitées par le Conseil communal lui soient transmises directement en copie afin d'éviter des oublis ou des aller et retour entre les bureaux.

M. le Président indique que ce point sera mentionné sur la prochaine convocation mais qu'il est toujours possible d'intervenir de manière spontanée.

Il rappelle qu'un verre de l'amitié est offert à l'issue de cette séance et remercie la Municipalité.

Il rappelle les prochains rendez-vous :

Le 20 mars auront lieu les élections cantonales

Le 9 mai se déroulera la prochaine séance du Conseil.

Le 25 juin aura lieu la sortie annuelle.

13. Clôture

La séance est levée à 23 h 25.

Le Président :	La Secrétaire :
Dominique Kohli	*Naïk Berney*
……..	……..